

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/10/2019

**2.1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DÉLIBÉRATION N° 2019-26

Vu le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, modifié par le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n° 2015-28 du 11 décembre 2015 adoptant le Règlement intérieur du conseil d'administration,

Vu la délibération n°2017-07 du 09 juin 2017 modifiant le règlement intérieur du conseil d'administration,

Sur le rapport du directeur général,

Le Conseil d'administration,

Article 1 :

Adopte l'ensemble des modifications apportées au Titre III « commission d'analyse des marchés » du règlement intérieur du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique adopté par délibération n°2015-28 en date du 11 décembre 2015 et modifié par la délibération n°2017-07 en date du 09 juin 2017.

La Présidente
du Conseil d'administration,



Elizabeth Touton

Le Directeur général,



Stéphan de Fay